

CA1
EA10
62T08
EXF
REF

DA

(Traduction)

TREATY SERIES 1962 No. 8 RECUEIL DES TRAITÉS

NAVIGATION

Welland Canal Tolls

Exchange of Notes between CANADA and the
UNITED STATES OF AMERICA

Ottawa, July 3 and 13, 1962

Entered into force July 13, 1962

NAVIGATION

Péage au Canal de Welland

Échange de Notes entre le CANADA et les
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa les 3 et 13 juillet 1962

En vigueur le 13 juillet 1962

HOWARD GREEN

HOWARD GREEN

43-208549

43279-780

C.6304998X

ROGER DUHAMEL, F.R.S.C.
Queen's Printer and
Controller of Stationery

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c.
Imprimeur de la Reine et
Contrôleur de la Papeterie

Ottawa, 1963

Price—Prix: 35 cents

Cat. No.—N° E3-62/8

64899-8-1

EXCHANGE OF NOTES (July 3 and 13, 1962) BETWEEN CANADA AND THE UNITED STATES OF AMERICA MODIFYING THE AGREEMENT OF MARCH 9, 1959 BETWEEN THE TWO COUNTRIES, IN ORDER TO PROVIDE FOR THE SUSPENSION OF TOLLS ON THE WELLAND CANAL.

I

*The Secretary of State for External Affairs to the Chargé d'Affaires a.i.
of the United States Embassy in Canada.*

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

Ottawa, July 3, 1962.

No. 118

SIR:

I have the honour to bring to your attention the proposal of the Canadian Government to suspend in the near future the levying of tolls on the Welland Canal. The Government of Canada is fully satisfied that this action will be beneficial to the shipping and trade interests of both Canada and the United States.

It will be recalled that, although this Canal is within Canada and the revenue from it is not subject to the sharing arrangement, the tolls on this Canal are referred to in a Memorandum of Agreement and Tariff of Tolls incorporated in the Exchange of Notes of March 9, 1959* between Canada and the United States of America concerning the application of tolls on the St. Lawrence Seaway. I therefore propose that the Tariff be modified by an Exchange of Notes to reflect the suspension of tolls on the Welland Canal.

I shall of course communicate further with you if the Government of Canada subsequently decides that it would be advisable to revoke this suspension and reimpose tolls on the Welland Canal.

I have the honour to suggest that if the foregoing is agreeable to the Government of the United States, this Note and your reply to that effect shall constitute an Agreement between the Government of Canada and the Government of the United States to vary the Tariff of Tolls attached to the 1959 Exchange of Notes in order to provide for this suspension of tolls on the Welland Canal.

Accept, Sir, the renewed assurances of my highest consideration.

HOWARD GREEN

The Chargé d'Affaires a.i.,
Embassy of the United States
of America,
Ottawa.

* Canada Treaty Series 1959 No. 5.

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (les 3 et 13 juillet 1962) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AYANT POUR OBJET DE SUSPENDRE LE PÉAGE AU CANAL DE WELLAND PRÉVU PAR L'ACCORD DU 9 MARS ENTRE LES DEUX PAYS.

I

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Chargé d'affaires ad interim de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Canada.

Ottawa, le 3 juillet 1962.

N° 118

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de signaler à votre attention la proposition du Gouvernement canadien de suspendre dans un avenir rapproché le prélèvement de péages au canal de Welland. Le Gouvernement canadien estime que cette mesure serait favorable à la navigation et au commerce des deux pays.

Bien que le canal se trouve en territoire canadien et que les ententes sur le partage des revenus ne s'y appliquent pas, il est question de ces péages dans le Mémorandum d'accord et le Tarif des péages insérés dans l'Échange de Notes du 9 mars 1959* entre le Canada et les États-Unis d'Amérique. Je propose donc que, eu égard à la suspension du péage pour le canal de Welland, le tarif soit modifié par un Échange de Notes.

Je communiquerai de nouveau avec vous si plus tard le Gouvernement canadien estime souhaitable de révoquer la suspension et de rétablir le péage.

J'ai l'honneur de vous proposer que, si ce qui précède convient au Gouvernement des États-Unis, la présente Note et votre réponse constituent entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis un Accord modifiant le Tarif des péages inséré dans l'Échange de Notes de 1959, eu égard à la suspension des péages pour le canal de Welland.

Agréez, Monsieur le Chargé d'affaires, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

HOWARD GREEN

Monsieur le Chargé d'affaires ad interim
Ambassade des États-Unis d'Amérique
Ottawa

* Recueil des Traités 1959 n° 5.



3 5036 01075180 1

II

*Le Chargé d'affaires ad interim de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique
au Canada au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Ottawa, le 13 juillet 1962.

N° 14

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 118, en date du 3 juillet 1962, concernant la suspension des péages pour le canal de Welland et une modification consécutive du Tarif des péages inséré dans l'Échange de Notes du 9 mars 1959.

Le Gouvernement des États-Unis me charge de vous faire connaître qu'il agrée la proposition de suspendre les péages pour le canal de Welland et de modifier en conséquence le Tarif des péages susmentionné.

Votre Note et la présente réponse constitueront donc entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Canada un Accord modifiant le Tarif des péages inséré dans l'Échange de Notes de 1959, eu égard à la suspension des péages pour le canal de Welland.

Agréez, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances de ma très haute considération.

WILLIS C. ARMSTRONG

Son Excellence

Monsieur Howard C. Green

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

Ottawa

Échange de Notes entre le Canada et le Mexique

Mexico le 20 juillet 1962

En vigueur le 29 août 1962

42208-551

163741
163742
163743

